



DÉCLARATION RELATIVE À LA POLITIQUE DE DURABILITÉ DE L'ENTREPRISE

Depuis sa création en 1946, Kelly incarne le véritable esprit de durabilité des entreprises, et nous nous engageons à respecter les normes les plus élevées en matière de citoyenneté d'entreprise. Notre culture et nos valeurs sont ancrées dans le service et l'intégrité, et nous assumons la responsabilité de nos actions, de nos résultats et de notre réputation. En tant que leader mondial des solutions de main-d'œuvre, nous mettons les gens en contact avec des offres d'emploi et nous faisons la différence dans les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons. Nous collaborons avec des travailleurs, des clients, des fournisseurs et des partenaires dans le monde entier ; nous sommes donc conscients de la portée mondiale de nos pratiques commerciales et notre responsabilité publique.

Les engagements de Kelly en matière de durabilité d'entreprise s'articulent autour de six principes :

- **Employés et particuliers** – Nous prenons au sérieux notre responsabilité de protéger et de soutenir les travailleurs, de les préparer à des carrières réussies et de défendre leurs intérêts. Nos efforts visent à offrir des opportunités de carrière et des ressources à la main-d'œuvre mondiale et à montrer l'exemple dans des domaines liés au lieu de travail, tels que la sécurité, la santé, le bien-être, la diversité, l'équité, l'inclusion, la formation et le développement. Nous croyons en l'opportunité pour tous et sommes fermement déterminés à assurer l'égalité des chances en matière d'emploi, la protection des droits de la personne et la prévention de la traite des êtres humains.
- **Éthique et conduite des affaires** – Kelly s'engage à faire ce qui est juste, à se conduire de manière légale, éthique et digne de confiance, à respecter ses obligations réglementaires et à se conformer à la lettre et à l'esprit de ses politiques commerciales.
- **Engagement** – Kelly sait qu'il est important de travailler ensemble pour avoir un véritable impact. Ainsi, nous collaborons avec des organisations dans les communautés où nous vivons et travaillons afin d'améliorer les vies et la société dans son ensemble. Nous cherchons également à nous engager auprès de fournisseurs de main-d'œuvre qui opèrent selon des pratiques commerciales socialement responsables et qui adhèrent au code de conduite des fournisseurs de Kelly.
- **Santé, sécurité et environnement** – Kelly reconnaît que la protection de notre planète implique une responsabilité partagée. Nous nous efforçons d'éviter tout accident et risque professionnel, dans l'intention de créer des environnements de travail sûrs. Nous nous engageons à réduire l'impact environnemental de notre entreprise grâce à une comptabilité précise de l'empreinte écologique, à l'éducation, à la conservation et aux pratiques de réduction des déchets.
- **Chaîne logistique et relations avec les clients** – Comme elle fait partie de la chaîne de valeur de milliers d'entreprises dans le monde, Kelly reconnaît l'importance de promouvoir et d'appliquer ses valeurs d'entreprise dans sa chaîne logistique. Par conséquent, nous accordons une grande importance aux relations avec nos clients et avec nos fournisseurs, et nous nous efforçons d'établir des relations solides et de les défendre à tout prix.
- **Communication, évaluation et rapports** – Dans son souci de rendre des comptes et d'être responsable de ses actions et de sa réputation, Kelly s'engage à communiquer régulièrement avec ses groupes d'intérêt. Nous reconnaissons que la communication et le compte-rendu de la stratégie et des performances d'une entreprise aident à démontrer son ouverture et sa transparence.

Notre programme de durabilité d'entreprise repose sur un ensemble de politiques fondamentales qui définissent notre approche et guident nos activités.

- [Code de conduite professionnelle et d'éthique](#) – Le code de conduite professionnelle et d'éthique de Kelly propose des mécanismes pour prévenir toute conduite malhonnête ou contraire à l'éthique et encourage une culture d'honnêteté et de responsabilisation. Cette politique décrit les responsabilités de nos employés, en s'assurant notamment que nos fournisseurs sont conscients de leur obligation de se conduire de manière légale et éthique.
- Nous traitons tous les employés avec dignité et respect dans le monde entier, et nous nous conformons à toutes les lois et législations en vigueur en matière de travail et de droits de la personne. Vous trouverez ci-dessous des exemples d'initiatives que nous avons mises en place :
 - Égalité des chances en matière d'emploi – Kelly Services a pour politique de protéger les droits en matière d'emploi des candidats et des employés, indépendamment de la race, de la couleur de peau, du sexe, de la grossesse, de l'âge, de la religion, de la nationalité, de facteurs génétiques, de l'orientation sexuelle, de l'identité ou de l'expression de genre, de la situation de handicap, du statut d'ancien combattant et de militaire, et/ou d'autres catégories protégées par les lois en vigueur.
 - Action positive – Kelly s'engage à prendre des mesures positives pour employer et faire progresser les minorités qualifiées, les femmes, les personnes en situation de handicap, les anciens combattants en situation de handicap, les anciens combattants récemment démobilisés et les autres anciens combattants bénéficiant d'une protection.
 - Politique d'adaptation – Kelly Services a pour politique de se conformer à toutes les lois en vigueur garantissant l'égalité des chances en matière d'emploi pour les personnes en situation de handicap. Conformément à cet engagement, la politique de Kelly est de ne faire aucune discrimination à l'encontre des personnes qualifiées en situation de handicap en ce qui concerne la procédure de candidature, le recrutement, l'avancement, le licenciement, la rémunération, la formation ou d'autres dispositions, conditions et privilèges de l'emploi.
 - Politique de lutte contre le harcèlement – Kelly s'engage à maintenir un environnement de travail exempt de tout harcèlement. Par conséquent, Kelly ne tolérera pas le harcèlement de ou par ses employés.
 - Politique relative aux droits de la personne – Le respect des droits de la personne est une obligation mondiale et un élément essentiel de la vision, du caractère et des valeurs de Kelly. Nous nous engageons à fournir à tous nos employés des conditions de travail justes et sûres, ainsi que les opportunités dont ils ont besoin pour se développer. Nous attendons également de nos partenaires qu'ils adhèrent à des principes de droits de la personne conformes aux nôtres, en particulier ceux qui peuvent avoir un impact sur nos employés, candidats et demandeurs d'emploi.

Nous sommes individuellement et collectivement responsables du respect de nos engagements en matière de durabilité de l'entreprise. Nous encourageons la participation dans l'ensemble de notre organisation et nous travaillerons avec les parties prenantes externes pour défendre en permanence les intérêts de la main-d'œuvre mondiale, améliorer nos lieux de travail, contribuer aux communautés que nous servons et veiller à ce que nos actions soient responsables sur le plan social, éthique et environnemental.